5.2. ACTIONS POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

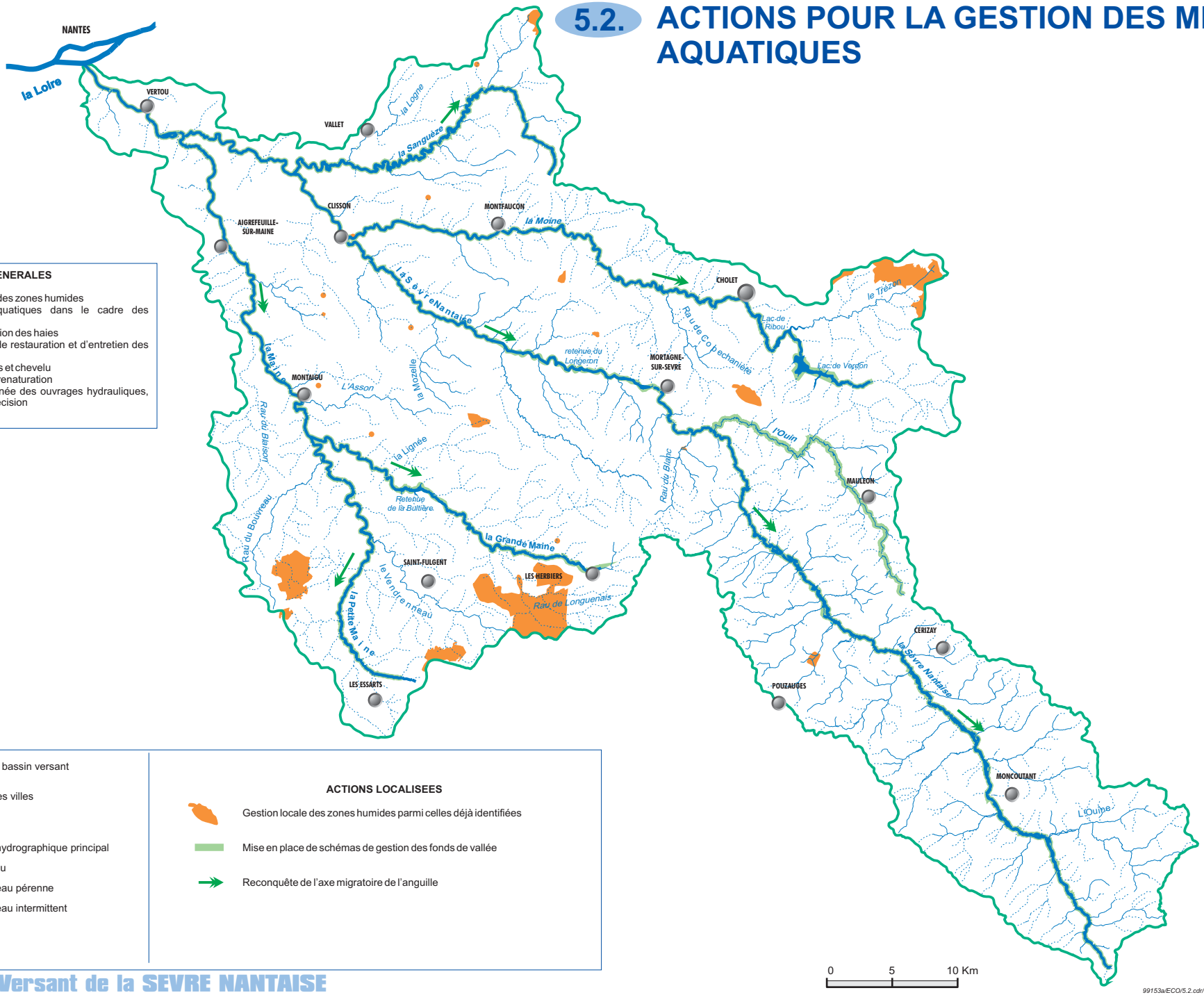

ACTIONS GENERALES

- Mise en place d'un observatoire des zones humides
- Recensement des milieux aquatiques dans le cadre des documents d'urbanisme
- Mise en oeuvre du guide de gestion des haies
- Développement des politiques de restauration et d'entretien des cours d'eau:
  - cours d'eau principaux, affluents et chevelu
  - développement des actions de renaturation
- Politique de restauration raisonnée des ouvrages hydrauliques, application de l'outil d'aide à la décision

Limite de bassin versant

LES ESSARTS — Principales villes

Hydrographie

Réseau hydrographique principal

Plan d'eau

Cours d'eau pérenne

Cours d'eau intermittent

ACTIONS LOCALISEES

Gestion locale des zones humides parmi celles déjà identifiées

Mise en place de schémas de gestion des fonds de vallée

Reconquête de l'axe migratoire de l'anguille

0 5 10 Km

© BD Carto IGN 1992 © BD Carthage Loire-Bretagne 1996

99153a/ECO/5.2.cdr/160903

Décembre 2003